

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 229
24 octobre 2017**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingt-neuvième (229^e) séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au Centre Saint-Frédéric, siège social, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), salle des commissaires, le mardi 24 octobre 2017, à 18 h 00, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

Mme Andrée-Anne AUBIN	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
Mme Lucie GAGNON	(P)
Mme Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 05

COMMISSAIRES-PARENTS

Mme Marie-Claude CHAMPAGNE	(P)
M. Israël POULIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} France LEFEBVRE	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA – Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	DGA – Directrice, Service des ressources éducatives aux jeunes

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif. Le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, confirme que la procédure de convocation à la présente séance extraordinaire a été respectée, par la diffusion d'un avis public (No 180) en date du 19 octobre 2017 et la convocation des membres du comité exécutif à la même date, conformément aux articles 163 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Ouverture de l'assemblée à 18 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Congédiement – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
3. Création de poste – Plan d'effectif, secteur général – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
4. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 00

2. CONGÉDIEMENT (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Sur proposition de Mme Lucie Gagnon, appuyée par Mme Marie-Claude Champagne, un huis clos est décrété, afin de procéder à l'étude du présent item de l'ordre du jour. Toutes les personnes non concernées par le sujet sont invitées à quitter la salle. Il est précisé que les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes (STTCSDC) seront invités à faire part de leurs représentations au cours de la présente séance.

HUIS CLOS DÉCRÉTÉ À 18 H 03

18 H 03 : Dans un premier temps, le directeur du Service des ressources humaines de la commission scolaire, M. Daniel Dumaine, présente aux membres du comité exécutif l'état de la situation et répond à leurs questions.

18 H 12 : Les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes sont invités à faire part de leurs représentations aux membres du comité exécutif. La présidente par intérim du Syndicat, Mme Debra-Ann Bailey prend la parole. Elle est accompagnée de M. Pierre-Antoine Richer, vice-président, et de Mme Renée Hivon, secrétaire bénévole du STTCSDC.

18 H 24 : Au terme des représentations du Syndicat, les membres du comité exécutif délibèrent.

18 H 58 : LEVÉE DU HUIS CLOS

SUITE, PAGE 3

Les représentants du Syndicat réintègrent la salle. Le secrétaire général procède à la lecture du projet de résolution qui suit.

RÉSOLUTION CE : 1694/2017

CONSIDÉRANT que la personne salariée dont le matricule est le n° 4154 occupe un poste régulier à la Commission scolaire des Chênes depuis mars 2002;

CONSIDÉRANT les motifs et faits invoqués à titre indicatif et non limitativement dans les lettres du 11 septembre 2017 et du 18 octobre 2017, avisant de l'intention de la Commission scolaire des Chênes de procéder à son congédiement;

CONSIDÉRANT les propos mensongers ou diffamatoires et accusations non fondées tenues par cette personne salariée, à l'encontre de la commission scolaire, ses représentants et/ou partenaires;

CONSIDÉRANT les faits et événements portés à la connaissance du comité exécutif et de ses impacts sur la commission scolaire et le service concerné;

CONSIDÉRANT la rupture définitive du nécessaire lien de confiance qui doit unir cette personne salariée à son employeur la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT les représentations faites par les représentants du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Commission scolaire des Chênes;

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lucie Gagnon :

- Que la personne dont le nom figure aux dossiers du Service des ressources humaines sous le numéro de matricule n° 4154 soit congédiée ce 24 octobre 2017, pour cause d'inconduite grave et de manquements à son devoir de loyauté;
- Que la direction du Service des ressources humaines soit chargée, en application des dispositions de la convention collective applicable, de confirmer la décision du comité exécutif à la personne salariée.

Monsieur Israël Poulin demande le vote.

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

En raison du début imminent de la séance ordinaire du conseil des commissaires, la présente séance extraordinaire du comité exécutif est ajournée et reprendra au terme de la séance du conseil des commissaires.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE À 19 H 00

REPRISE DES TRAVAUX À 21 H 10

3. CRÉATION DE POSTE – PLAN D'EFFECTIF, SECTEUR GÉNÉRAL – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Un poste de conseiller en gestion du personnel est actuellement vacant, et ce, depuis la nomination de son titulaire, à un poste de gestionnaire administratif d'établissement, au mois de septembre 2017.

SUITE, PAGE 4

Cette situation a mené le Service des ressources humaines à se questionner sur la structure actuelle, considérant les besoins des établissements et services en cette matière.

À la suite de cette analyse, il ressort que malgré une réorganisation nécessaire au niveau de la répartition des tâches, la structure actuelle s'avèrerait insuffisante pour la mise en œuvre des actions prioritaires et de la concrétisation administrative de celles-ci.

Ainsi, une modification dans la structure et un ajout au niveau administratif, combinés à une répartition différente des tâches devraient avoir un effet direct sur l'accomplissement des mandats relatifs aux relations de travail et aux mouvements de personnel.

Bref, cette structure permettrait :

- Une organisation solidifiée en termes de partage de connaissance;
- Des fonctions et responsabilités mieux réparties, et une utilisation optimale des ressources;
- Des délais de réponse réduits et une efficacité accrue;
- Un seul port d'entrée, selon le sujet traité donc une diminution du risque de dédoublement.

Il est donc proposé de procéder à la création d'un poste de technicienne ou de technicien en administration et d'un poste de secrétaire, au Service des ressources humaines.

RÉSOLUTION CE : 1695/2017

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier de conseiller en gestion du personnel depuis septembre 2017;

CONSIDÉRANT que cette situation a mené le Service des ressources humaines à se questionner sur la structure actuelle, considérant les besoins des établissements et services en cette matière;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette analyse, la direction du Service des ressources humaines considère qu'une modification dans la structure et un ajout au niveau administratif, combinés à une répartition différente des tâches devraient avoir un effet positif direct sur la mise en œuvre des actions prioritaires et la concrétisation administrative de celles-ci;

CONSIDÉRANT l'impact budgétaire limité de telles modifications au plan d'effectif du secteur général, sous réserve de modifications éventuelles à la structure administrative;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs du comité exécutif.

Il est proposé par Mme Marie-Claude Champagne et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin :

- De procéder à la création d'un poste régulier à temps plein (35 h/semaine) de technicienne ou technicien en administration et d'un poste régulier à temps plein (35 h/semaine) de secrétaire, au sein du Service des ressources humaines, au plan d'effectif du personnel de soutien, secteur général 2017-2018.

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la Commission scolaire des Chênes.

L'acceptation de ces demandes de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive se veut conditionnelle à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

RÉSOLUTION CE : 1696/2017

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, d'accorder, sous réserve d'une entente préalable avec la commission sur la répartition du congé, celle-ci tenant compte des besoins de l'école, un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne ci-dessous mentionnée.

PERSONNEL DE SOUTIEN

Normand Guillemette
Concierge, classe II
Saint-Simon

Durée : 5 ans
Période du 2017-10-02 au 2022-10-01
Congé : 20 %

**LA PROPOSITION EST
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 21 h 16.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG